

# Prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes de cette violence

Formation à distance / 6 avril 2023 (3H30)

De la valorisation de la liberté d'aimer dans une perspective d'égalité hommes/femmes

PARCOURS DE FORMATION EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

« Accueil et accompagnement juridique des femmes primo-arrivantes »

## Programme

### Méthodologie :

La formation est ponctuée de temps d'animation favorisant la réflexion et l'analyse de la pratique. Conduite selon une approche interculturelle visant l'égalité entre les hommes et les femmes, elle cible également la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et racistes, notamment les écueils du relativisme culturel.

### Déconstruction des représentations sur le mariage forcé et les victimes

### Comment déconstruire les représentations autour du mariage forcé, des victimes et de leurs stratégies de résistance ?

#### 1) Le mariage forcé, de quoi parle-t-on ?

- ▶ Analyse des premières enquêtes quantitatives et qualitatives sur la réalité du mariage forcé en France.
- ▶ Définition du mariage sur le plan juridique et socio-culturel.

#### 3) Contextes culturels différents, similitudes des répercussions sur les victimes et de leurs modes de résistance, repérer les signaux d'alerte.

- ▶ Causes, signaux d'alerte du mariage forcé.
- ▶ Stratégies des familles.
- ▶ Les conséquences envers les victimes.
- ▶ Renforcer la parole et l'autonomie pour faire valoir les droits des victimes face aux violences intra-familiales et aux moyens de prises en charge institutionnelle.

### Prise en charge et protection des personnes en danger de mariage forcé

### Accompagnement individuel et collectif des jeunes concerné·e·s selon leur âge, le risque et les types de violences.

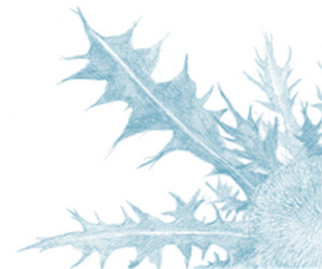
#### 1) Âge des victimes et type de prise en charge de droit commun.

- ▶ Protéger les mineur·es, les jeunes majeur·es.
- ▶ Les plus de 21 ans.
- ▶ L'hébergement hors département.

#### 2) Protection spécifique et réparation du préjudice en lien avec un risque d'envoi forcé à l'étranger.

- ▶ L'interdiction de sortie de territoire.
- ▶ L'ordonnance de protection.
- ▶ Le rapatriement.

#### 3) Etats des lieux et pédagogie des actions de prévention pour lutter contre le mariage forcé de l'échelle locale au niveau international.



CICADE

Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès au(x) Droit(s) des Exclus  
28 rue du Faubourg Boutonnet  
34090 Montpellier  
04 67 58 71 52 / centre@cicade.org  
www.cicade.org



**Intervenante : Christine-Sarah JAMA**

**Directrice de l'association Voix de femmes.**

**Juriste et formatrice spécialisée dans la prévention des mariages forcés.**



SOS MARIAGE FORCÉ  
☎ 01 30 31 05 05

**Contact :**

**01 30 31 55 76**

**06 50 139 140**

**prevention@association-voixdefemmes.fr**